

Course Cycloport : Montaire

Catégorie : Minimes



* En signant cette feuille, chaque coureur s'engage à respecter :

- _ le code de la route,
- _ le règlement national cycloport,
- _ le règlement spécifique UFOLEP 27,
- _ le règlement spécifique de l'épreuve (s'il y en a un).

* La feuille d'émargement doit être signée par le coureur et non un tiers.

* La licence et le carton de compétition cycloport doivent être remplis et signés. Seul un membre de la CTD Cycloport peut autoriser un coureur à participer en cas de défauts de papiers.

N°	Nom Prénom	Club	Dept
1	LUCIEN Jonathan	CS Les Andelys	27

Nbre participant : 1